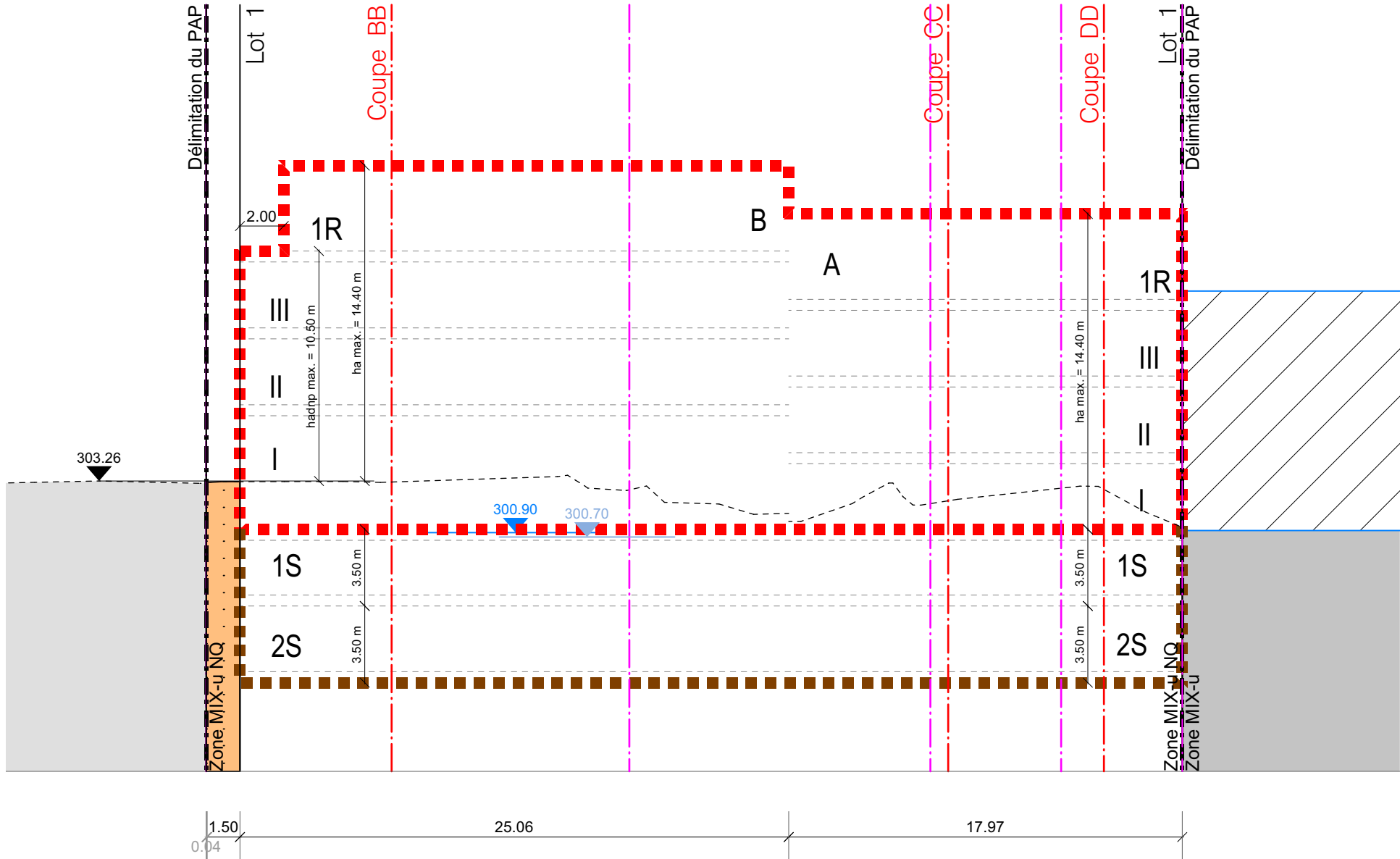
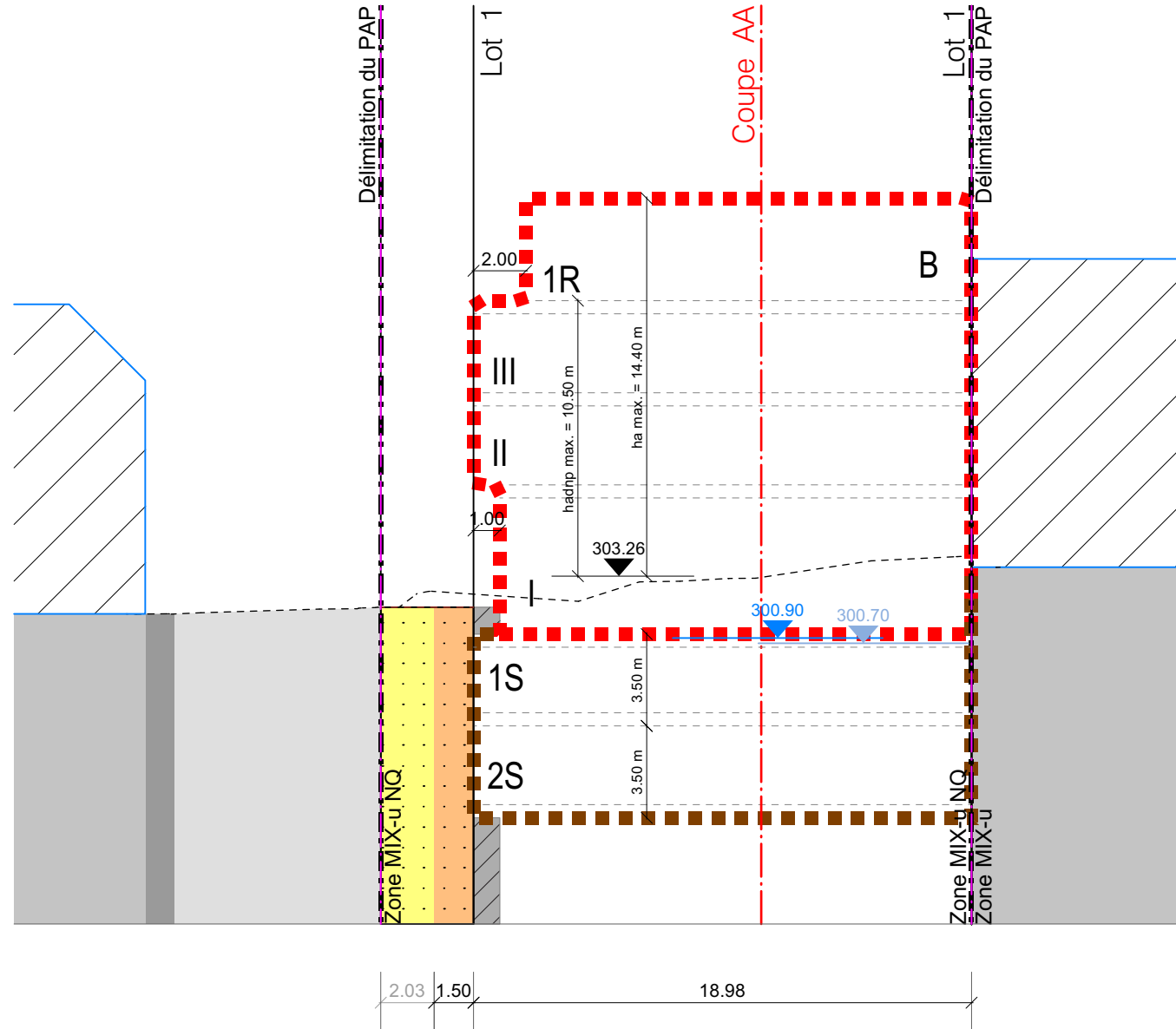


Coupe A-A 1/250



Coupe B-B 1/250



Légende

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
surface d'emprise au sol [m²]	min max	min max	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	min max	min max	type et nombre de logements
type de toiture	max	min max	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc - x hauteur à la corniche de x mètres
- ha - x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf - x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x - m x maisons isolées
- x - m x maisons jumelées
- x - mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x - u x logements de type unifamilial
- x - b x logements de type bifamilial
- x - c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tr (y% - z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- retenoir à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux usées existante
- canalisation pour eaux mixtes projetée
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux mixtes existante à supprimer
- accès carrossable au parking souterrain
- hauteur à l'acrotère du dernier niveau plein de x m
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé du premier niveau plein

Indications spécifiques

Situation existante

- limite de propriété existante issue du mesurage cadastral
- bâtiment existant
- bâtiment existant à démolir

Aménagement des infrastructures

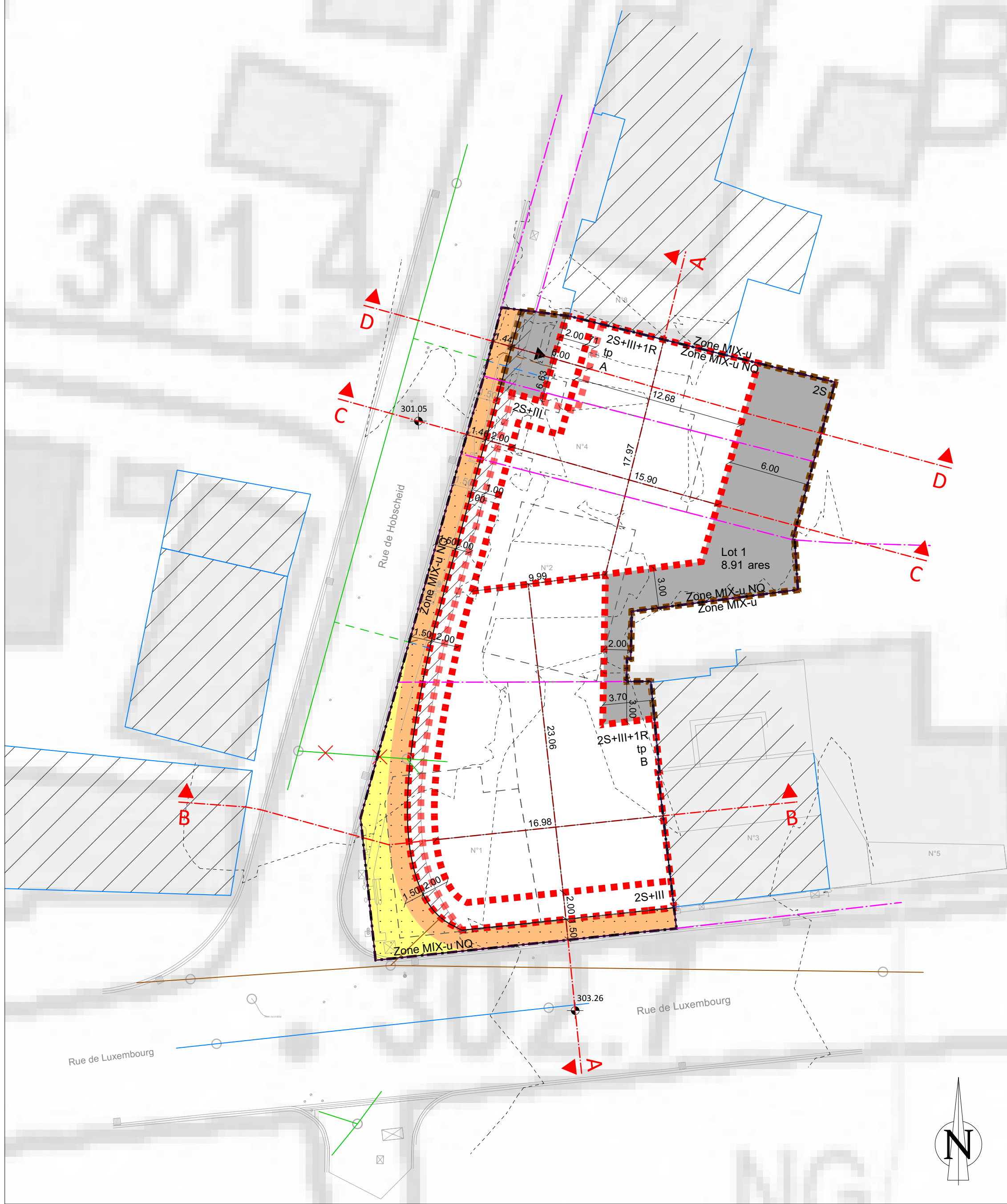
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux usées existante
- canalisation pour eaux mixtes projetée
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux mixtes existante à supprimer
- accès carrossable au parking souterrain
- hauteur à l'acrotère du dernier niveau plein de x m
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé du premier niveau plein

Niveaux et cotations

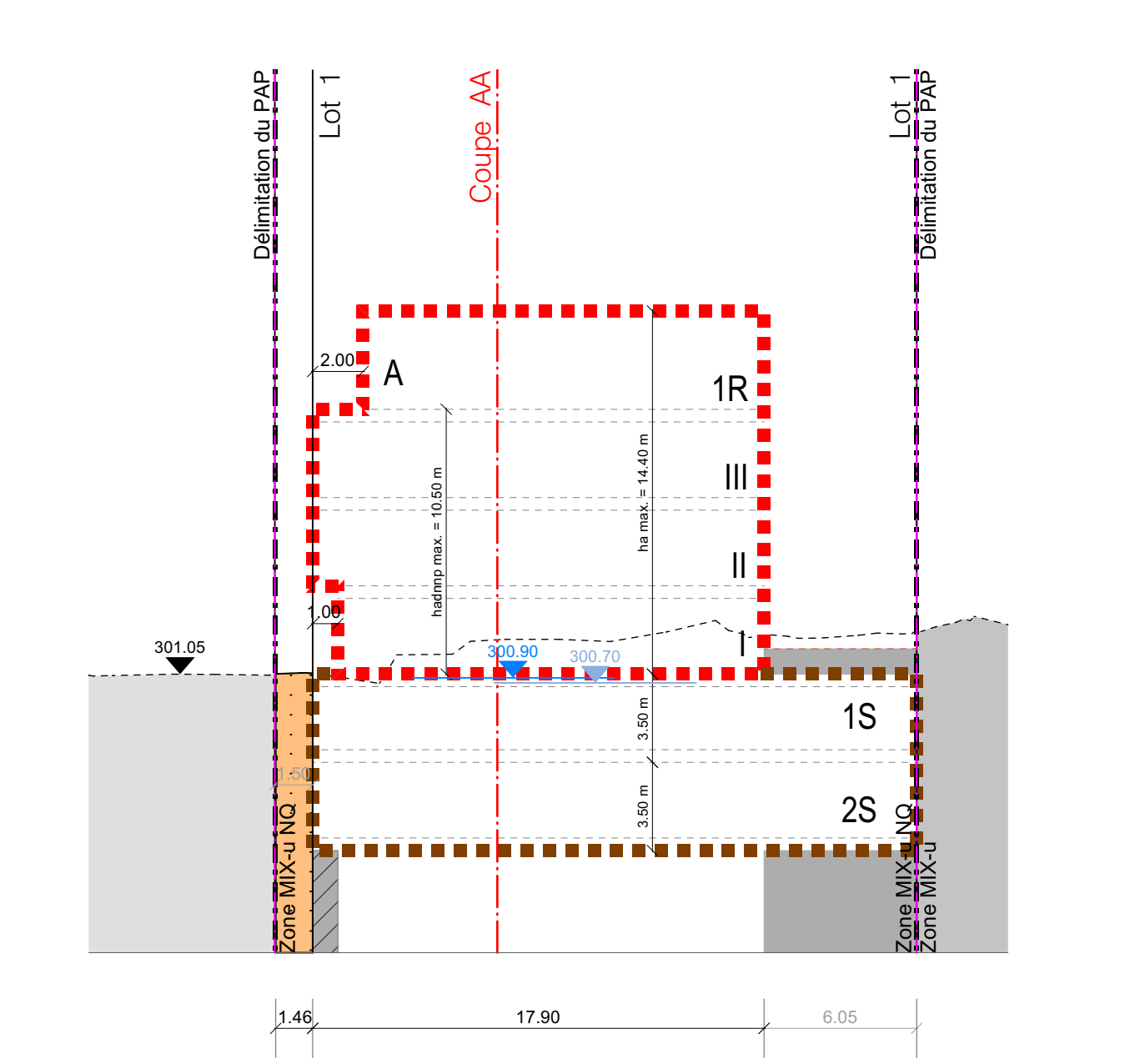
- 000.00 / 000.00 niveau de référence existant de la voirie à respecter
- 300.70 niveau HQ100 pour la parcelle 486/2459 à proximité du projet PAP à titre indicatif
- 300.90 niveau HQext pour la parcelle 486/2459 à proximité du projet PAP à titre indicatif
- x - LA x logements abordables
- 20.00 côtes à respecter
- 20.00 côtes à titre indicatif

NB: L'emplacement des canalisations est à préciser lors du dossier d'exécution

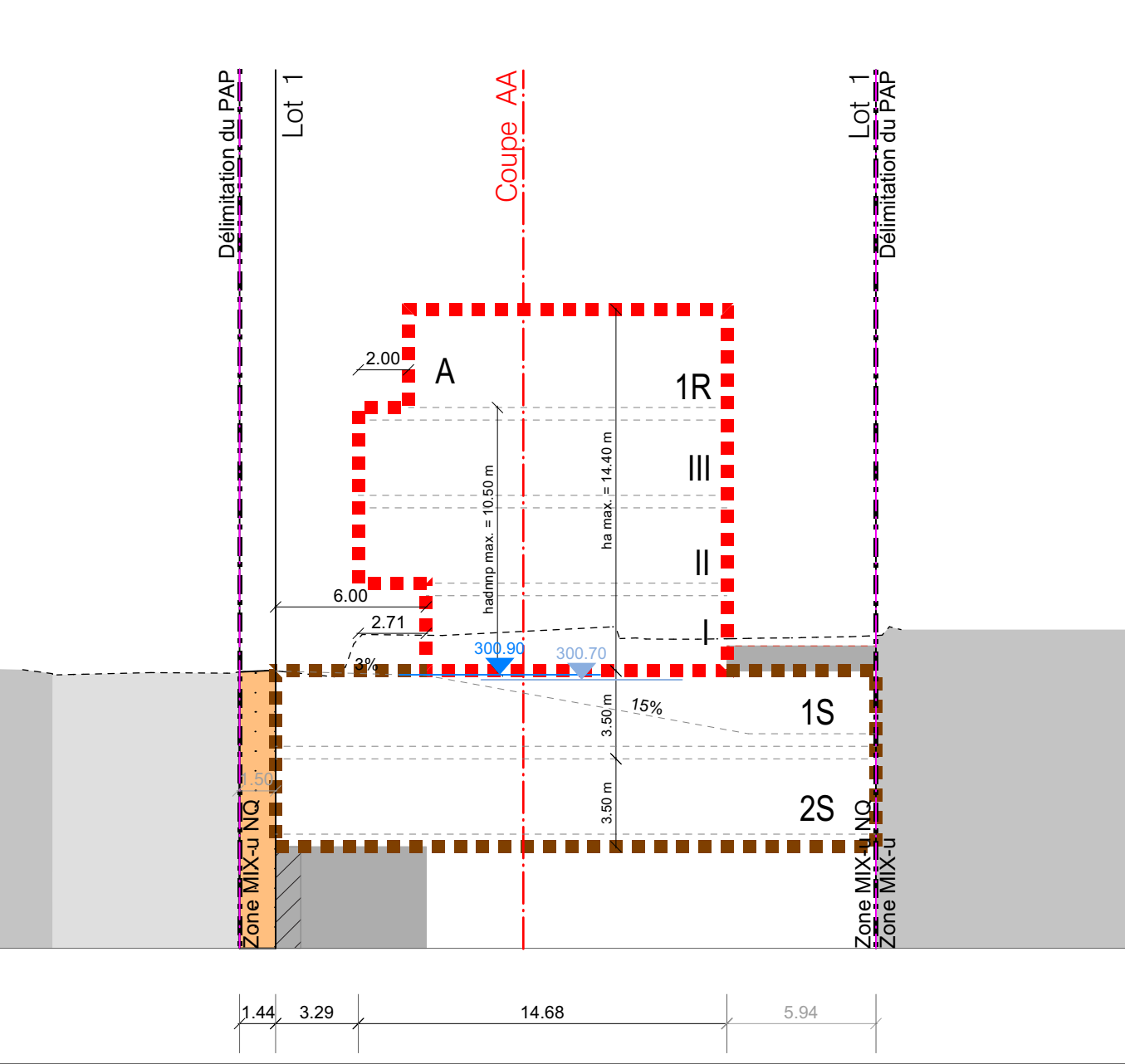
Plan d'Aménagement Particulier 1/250



Coupe C-C 1/250



Coupe D-D 1/250



LOT 1		8.91 ares	
-	961	-	2220
864	1-mb	-	20-c (2 LA)
tp	A: hadnp - 10.50m ha max. - 14.40m B: hadnp - 10.50m ha max. - 14.40m	-	A: 2S+III+1R B: 2S+III+1R

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	11/09/24	JAD	MBG	Adaptation des hauteurs maximales des bâtiments
B	06/01/25	JAD	MBG	Modifications suite remarques AC du 18/12/2024
C	18/06/25	JAD	MBG	Modification suite réunion AC & APCH du 24/04/2025

MAÎTRE D'OUVRAGE

Movilliat Promotions S.A.

10, rue de l'Industrie L-8399 Windhof

PROJET

Commune de Steinfort

"NQ32 Rues Luxembourg et Hobscheid"

à Steinfort

OBJET

Partie graphique

Plan et coupes

BUREAU D'ÉTUDES

LSC360

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

ESR ISO 14001

DESSINÉ PAR	Jill AREND	DATE	07/08/2024
VÉRIFIÉ PAR	Marilène BERG	ÉCHELLE	1/250
CONTROLÉ PAR	Myriam HENGESCH		
FICHER	P:\LSC360\2023\20232855_LP_U_PAP_rues_Luxembourg_Hobscheid_Steinfort\0_Plan\04_Projet_DUAL\SC-20232855-URB-PLAN-0001-PAP-C.wvx		
PLAN N°	LSC-20232855-URB-PLAN-0001-PAP-C		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils ne sont conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte.
2. Toutes les indications sont à réaliser selon les normes (CETEDOR...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessitent.